



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
Sance du 07 avril 2021 à 18 heures 30
Sous la Prsidence de M. Franck ROVIERO
RELEV DES DECISIONS**

taient prsents à l'ouverture de la sance : Mmes-MM. Franck Roviero, Anglique Dos Santos, Franois Schneider, Virginie Cisamolo, M. Jonathan Riggio, Sylvain Sedda, Jacqueline Cor, Grard Barnaba, Franois Lacava, Emilie Thibo, Florence Faletic, Florence Panarotto, Dominique Carrabetta, Emmanuel Esch, , Nordine Nait-Chabane, , Lokmane Benabid, Delphine Segatti, , Camille Rosso, Sacha Bartoletti, Christine Poggesi, Anne-Laure Corbellari, Jonathan Repele, Roger Tirlicien, Marianne Contese, Pierre Panarotto,

Mme Claire SZYMCZAK donne procuration à Mme Jacqueline COR
Mme Patricia MALDEME donne procuration à M. Lokmane BENABID
M. Silvio ROSAMILIA donne procuration à M. Nordine NAIT CHABANE
Mme Fatima KHACHEI donne procuration à Mme Virginie CISAMOLO

Monsieur Franck ROVIERO, Maire, ne prend pas part au vote des dlibrations Point n 7-1-111, 7-1-112, 7-1-113, 7-1-114, 7-1-115, 7-1-116, 7-1-117.

Monsieur BARNABA Grard ne prend pas part au vote de la dlibration 7-5-127.

Messieurs LACAVA Salvatore, PANAROTTO Pierre et Mme COR Jacqueline ne prennent pas part au vote de la dlibration 7-5-128.

Monsieur Lokmane BENABID ne prend pas part au vote de la dlibration 7-1-124. Mme MALDEME qui a donn procuration à M. BENABID ne prend pas donc part au vote galement. Messieurs Lokmane BENABID, Nordine NAIT CHABANE et Mme Anne-Laure CORBELARRI ne prennent pas part au vote de la dlibration 1-4-134. Mme MALDEME qui a donn procuration à M. BENABID ne prend pas donc part au vote galement ainsi que M. ROSAMILIA qui a donn procuration à M. NAIT CHABANE.

Monsieur ANTHOUARD, Directeur Gnral des Services est dsign Secrtaire de Sance.

Affiche en mairie le 08.04.2021

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 AVRIL 2021**

- **Ordre du jour de la sance du Conseil Municipal du 07.04.2021**
 - **Dsignation d'un secrtaire de sance**
 - **Approbation du procs-verbal de la sance du conseil municipal du 25.03.2020**
 - **Communication des dcisions du Maire**
 - **Divers**
-

Point n° 7-1-110

Objet : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION - EXERCICE 2020

Budgets :

- Principal
 - Pompes funèbres
 - ZAC Froidcul - Les Jardins de Ségolène
 - Pôle de Services
 - Lotissement l'Orée du bois II
 - Bois et forêts
 - Cœur de ville
 - Lotissement commercial Pierre Bérégovoy
- Rapporteur : Franck ROVIERO**

Point n° 7-1-111

Objet : Budget principal – Exercice 2020 – Adoption du Compte Administratif et affectation des résultats.

Rapporteur : Sylvain SEDDA

Point n° 7-1-112

Objet : Budget Bois et Forêts – Exercice 2020 – Adoption du Compte Administratif et affectation des résultats.

Rapporteur : Virginie CISAMOLO

Point n° 7-1-113

Objet : Budget Cœur de ville – Exercice 2020 – Adoption du Compte Administratif et affectation des résultats.

Rapporteur : Angélique DOS SANTOS

Point n° 7-1-114

Objet : Budget Lotissement Orée du bois II – Exercice 2020 – Adoption du Compte Administratif et affectation des résultats.

Rapporteur : Angélique DOS SANTOS

Point n° 7-1-115

Objet : Budget pompes funèbres – Exercice 2020 – Adoption du Compte Administratif et affectation des résultats.

Rapporteur : Jacqueline COR

Point n° 7-1-116

Objet : Budget Pôle de Services – Exercice 2020 – Adoption du Compte Administratif et affectation des résultats.

Rapporteur : Virginie CISAMOLO

Point n° 7-1-117

Objet : Budget ZAC Froidcul – Les jardins de Ségolène – Exercice 2020 – Adoption du Compte Administratif et affectation des résultats.

Rapporteur : Sylvain SEDDA

Point n° 7-1-118

Objet : Vote des taxes locales 2021

Rapporteur : Franck ROVIERO

Point n° 7-1-119

Objet : PARTICIPATION du Budget PRINCIPAL au Budget Pôle de services
Rapporteur : Virginie CISAMOLO

Point n° 7-1-120

Objet : Vote du budget primitif 2021 – Budget PRINCIPAL
Rapporteur : Franck ROVIERO

Point n° 7-1-121

Objet : Vote du budget primitif 2021 – Budget annexe : Lotissement l'Orée du Bois II
Rapporteur : Angélique DOS SANTOS

Point n° 7-1-122

Objet : Vote du budget primitif 2021 – Budget annexe : CŒUR DE VILLE
Rapporteur : Angélique DOS SANTOS

Point n° 7-1-123

Objet : Vote du budget primitif 2021 – Budget annexe : Pôle de services
Rapporteur : Virginie CISAMOLO

Point n° 7-1-124

Objet : Vote du budget primitif 2021 – Budget annexe : ZAC Froidcul - Les jardins de Ségolène
Rapporteur : Sylvain SEDDA

Point n° 7-1-125

Objet : Vote du budget primitif 2021 – Budget annexe : Pompes funèbres
Rapporteur : Jacqueline COR

Point n° 7-1-126

Objet : Vote du budget primitif 2021 – Budget Bois et Forêts
Rapporteur : Virginie CISAMOLO

Point n° 7-5-127

Objet : Subvention 2021 aux associations sportives de la ville
Rapporteur : Lokmane BENABID

Point n° 7-5-128

Objet : Subventions 2021 aux associations culturelles de la ville
Rapporteur : Jonathan RIGGIO

Point n° 7-5-129

Objet : participations et subventions diverses – année 2021
Rapporteur : Dominique CARABETTA

Point n° 1-4-130

Objet : Signature d'une convention financière tripartite relative à la participation aux frais de fonctionnement de la prévention spécialisée à Moyeuivre-Grande.
Rapporteur : Emilie THIBO

Point n° 7-5-131

Objet : subvention exceptionnelle au CMSEA

Rapporteur : Emilie THIBO

Point n° 7-5-132

Objet : programme d'actions 2021 de la politique de la ville de Moyeuivre-Grande

Rapporteur : Virginie CISAMOLO

Point n° 5-7-133

Objet : Transfert de la compétence des Mobilités

Rapporteur : Franck ROVIERO

Point n° 1-4-134

Objet : signature d'un protocole transactionnel pour la prise en charge d'un surcoût de frais de fondations pour la construction d'une maison sur une parcelle du lotissement de l'Orée du Bois 2.

Rapporteur : Angélique DOS SANTOS

Point n° 7-1-110

Objet : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION - EXERCICE 2020

Budgets :

- Principal
- Pompes funèbres
- ZAC Froidcul - Les Jardins de Ségolène
- Pôle de Services
- Lotissement l'Orée du bois II
- Bois et forêts
- Cœur de ville
- Lotissement commercial Pierre Bérégovoy

Rapporteur : Franck ROVIERO

Vu l'article L.2313.1 du Code général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Trésorier de Rombas, que les Comptes de Gestion établis par ce dernier sont conformes aux Comptes Administratifs de la commune (Budgets Principal, Pompes funèbres, ZAC Froidcul – Les Jardins de Ségolène, Pôle de Services, Lotissement l'Orée du bois II, Bois et forêts, Cœur de ville),

Considérant l'égalité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier.

Le Conseil Municipal

Par 24 voix pour

Et 5 voix contre

Décide

- D'approuver, pour le budget PRINCIPAL, les Comptes de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2020 (Budgets Principal, Pompes funèbres, ZAC Froidcul - Les Jardins de Ségolène, Pôle de Services, Lotissement l'Orée du bois II, Bois et forêts, Cœur de ville, Lotissement commercial Pierre Bérégovoy), dont les écritures sont conformes aux Comptes Administratifs

de la commune pour le même exercice (Budgets Principal, Pompes funèbres, ZAC Froidcul – Les Jardins de Ségolène, Pôle de Services, Lotissement l’Orée du bois II, Bois et forêts, Cœur de ville).

Point n° 7-1-111

Objet : Budget principal – Exercice 2020 – Adoption du Compte Administratif et affectation des résultats.

Rapporteur : Sylvain SEDDA

Après avoir entendu les explications données par le rapporteur,

**Le Conseil Municipal
Par 23 voix pour
Et 5 abstentions
Décide**

- D’adopter le compte administratif 2020 qui s’établit comme suit :

	Section d’Investissement		Section de Fonctionnement	
Dépenses		1.164.559,06 €		7.152.698,97 €
Recettes		1.458.008,11 €		8.210.203,82 €
Résultat de l’exercice	E001	293.449,05 €	E002	1.057.504,85€
Résultat reporté N-1	D001	113.828,46 €	E002	2.162.901,09 €
Soit Résultat fin 2020	E001	179.620,59 €	E002	3.220.405,94 €

D = Déficit E = Excédent

Vu les restes à réaliser constatés comme suit :

Dépenses d’investissement	422.580,90 €
Recettes d’investissement	€
Différence : déficit d’investissement	422.580,90 €

Vu le résultat de clôture excédentaire du compte administratif 2020 sur la section de fonctionnement de 002 : 3.220.405,94 € et excédentaire sur la section d’investissement de 001 : 179.620,59 €,

Et compte tenu du transfert de résultats par opération d’ordre non budgétaire suite à la reprise de provision de 70.608,66 €,

Il convient d'affecter les résultats du compte administratif 2020 comme suit :

Affectation en réserves	Art. 1068	313.568,97 €
Résultat d'investissement reporté	E001	109.011,93 €
Résultat de fonctionnement reporté	E002	2.906.836,97 €

Point n° 7-1-112

Objet : Budget Bois et Forêts – Exercice 2020 – Adoption du Compte Administratif et affectation des résultats.

Rapporteur : Virginie CISAMOLO

Après avoir entendu les explications données par le rapporteur,

**Le Conseil Municipal
Par 23 voix pour
Et 5 abstentions
Décide**

- D'adopter le compte administratif 2020 qui s'établit comme suit :

	Section d'Investissement		Section de Fonctionnement	
Dépenses		0,00 €		72.900,11 €
Recettes		0,00 €		21.252,16 €
Résultat de l'exercice	001	0,00 €	D002	51.647,95 €
Résultat reporté N-1	D001	16.394,15 €	D002	83.941,27 €
Soit Résultat fin 2020	D001	16.394,15 €	D002	135.589,22 €

D = Déficit

E = Excédent

Il convient d'affecter les résultats du compte administratif 2020 comme suit :

Résultat d'investissement reporté	D001	16.394,15 €
Résultat de fonctionnement reporté	D002	135.589,22 €

Point n° 7-1-113**Objet : Budget Cœur de ville – Exercice 2020 – Adoption du Compte Administratif et affectation des résultats.****Rapporteur : Angélique DOS SANTOS**

Après avoir entendu les explications données par le rapporteur,

Le Conseil Municipal
Par 23 voix pour
Et 5 abstentions
Décide

- D'adopter le compte administratif 2020 qui s'établit comme suit :

	Section d'Investissement		Section de Fonctionnement	
Dépenses		804,62 €		59.937,88 €
Recettes		0,00 €		70.078,21 €
Résultat de l'exercice	D001	804,62 €	E002	10.140,33 €
Résultat reporté N-1	E001	4.902,09 €	E002	53.586,67 €
Soit Résultat fin 2020	E001	4.097,47 €	E002	63.727,00 €

D = Déficit

E = Excédent

Il convient d'affecter les résultats du compte administratif 2020 comme suit :

Résultat d'investissement reporté	E001	4.097,47 €
Résultat de fonctionnement reporté	E002	63.727,00 €

Point n° 7-1-114**Objet : Budget Lotissement Orée du bois II – Exercice 2020 – Adoption du Compte Administratif et affectation des résultats.****Rapporteur : Angélique DOS SANTOS**

Après avoir entendu les explications données par le rapporteur,

Le Conseil Municipal
Par 23 voix pour
Et 5 abstentions
Décide

- D'adopter le compte administratif 2020 qui s'établit comme suit :

	Section d'Investissement		Section de Fonctionnement	
Dépenses		1.265.476,60 €		1.862.442,32 €
Recettes		1.052.770,10 €		1.965.497,15 €
Résultat de l'exercice	D001	212.706,50 €	E002	103.054,83 €
Résultat reporté N-1	D001	52.770,10 €	D002	0,00 €
Soit Résultat fin 2020	D001	265.476,50 €	E002	103.054,83 €

D = Déficit

E = Excédent

Il convient d'affecter les résultats du compte administratif 2020 comme suit :

Résultat d'investissement reporté	D001	265.476,50 €
Résultat de fonctionnement reporté	E002	103.054,83 €

Point n° 7-1-115

Objet : Budget pompes funèbres – Exercice 2020 – Adoption du Compte Administratif et affectation des résultats.

Rapporteur : Jacqueline COR

Après avoir entendu les explications données par le rapporteur,

**Le Conseil Municipal
Par 23 voix pour
Et 5 abstentions
Décide**

- D'adopter le compte administratif 2020 qui s'établit comme suit :

	Section d'Investissement		Section de Fonctionnement	
Dépenses		2.485,50 €		17.290,17 €
Recettes		1.255,00 €		24.107,50 €

Résultat de l'exercice	D001	1.230,50 €	E002	6.817,33 €
Résultat reporté N-1	E001	33.783,02 €	E002	6.188,67 €
Soit Résultat fin 2020	E001	32.552,52 €	E002	13.006,00 €

D = Déficit

E = Excédent

Il convient d'affecter les résultats du compte administratif 2020 comme suit :

Résultat d'investissement reporté	E001	32.552,52 €
Résultat de fonctionnement reporté	E002	13.006,00 €

Point n° 7-1-116

Objet : Budget Pôle de Services – Exercice 2020 – Adoption du Compte Administratif et affectation des résultats.

Rapporteur : Virginie CISAMOLO

Après avoir entendu les explications données par le rapporteur,

**Le Conseil Municipal
Par 23 voix pour
Et 5 abstentions
Décide**

- D'adopter le compte administratif 2020 qui s'établit comme suit :

	Section d'Investissement		Section de Fonctionnement	
Dépenses		9.546,52 €		265.594,23 €
Recettes		14.883,54 €		302.379,64 €
Résultat de l'exercice	E001	5.337,02 €	E002	36.785,41 €
Résultat reporté N-1	E001	7.443,89 €	E002	126.911,86 €
Soit Résultat fin 2020	E001	12.780,91 €	E002	163.697,27 €

D = Déficit

E = Excédent

Vu les restes à réaliser constatés comme suit :

Dépenses d'investissement	30.022,06 €
Recettes d'investissement	12.000,00 €
Différence : déficit d'investissement	18.022,06 €

Vu le résultat de clôture excédentaire du compte administratif 2020 sur la section de fonctionnement de 002 : 163.697,27 € et déficitaire sur la section d'investissement de 001 : 5.241,15 €,

Il convient d'affecter les résultats du compte administratif 2020 comme suit :

Affectation en réserves	Art. 1068	5.241,15 €
Résultat d'investissement reporté	E001	12.780,91 €
Résultat de fonctionnement reporté	E002	158.456,12 €

Point n° 7-1-117

Objet : Budget ZAC Froidcul – Les jardins de Ségolène – Exercice 2020 – Adoption du Compte Administratif et affectation des résultats.

Rapporteur : Sylvain SEDDA

Après avoir entendu les explications données par le rapporteur,

**Le Conseil Municipal
Par 23 voix pour
Et 5 abstentions
Décide**

- D'adopter le compte administratif 2020 qui s'établit comme suit :

	Section d'Investissement		Section de Fonctionnement	
Dépenses		1.362.636.05 €		1.362.636.05 €
Recettes		1.362.636.05€		1.691.564.05 €
Résultat de l'exercice	001	0,00 €	E002	328.928,00 €
Résultat reporté N-1	D001	1.362.636,05 €	E002	2.067,65 €
Soit Résultat fin 2020	D001	1.362.636,05 €	E002	330.995,65 €

D = Déficit

E = Excédent

Il convient d'affecter les résultats du compte administratif 2020 comme suit :

Résultat d'investissement reporté	D001	1.362.636,05 €
Résultat de fonctionnement reporté	E002	330.995,65 €

Point n° 7-1-118

Objet : Vote des taxes locales 2021

Rapporteur : Franck ROVIERO

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2312-1 et suivants, L.2311-1 et suivants ;

Vu la Loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale ;

Vu le Code Général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies ;

Vu les lois de finances annuelles ;

**Le Conseil Municipal
à l'unanimité
Décide**

- De fixer les taux de 2021 selon le tableau ci-après :

	Taux de référence 2020	Taux de référence 2021 proposés
Taxe d'habitation	22,60 %	22,60 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	23,88 %	23,88 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	88,32 %	88,32 %

Point n° 7-1-119

Objet : PARTICIPATION du Budget PRINCIPAL au Budget Pôle de services

Rapporteur : Virginie CISAMOLO

Vu la nécessité de suivre de manière précise la participation du budget PRINCIPAL,

Le Conseil Municipal
Par 24 voix pour et
5 voix contre
Décide

- D'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle du Budget PRINCIPAL 2021 vers le Budget Pôle de Services 2021 pour le montant suivant :

BUDGET PRINCIPAL	
Dépenses de FONCTIONNEMENT	
Article	Montant
657363	186.788,00 €

Point n° 7-1-120

Objet : Vote du budget primitif 2021 – Budget PRINCIPAL

Rapporteur : Franck ROVIERO

Après avoir entendu les explications données par le rapporteur,

Le Conseil Municipal
Par 21 voix pour
5 voix contre
Et 3 abstentions
Décide

- De voter le budget primitif de l'exercice 2021 du budget PRINCIPAL comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	4.835.671,90 €	11.212.792,27 €
Recettes	4.835.671,90 €	11.212.792,27 €

Point n° 7-1-121

Objet : Vote du budget primitif 2021 – Budget annexe : Lotissement l'Orée du Bois II

Rapporteur : Angélique DOS SANTOS

Après avoir entendu les explications données par le rapporteur,

Le Conseil Municipal

**Par 24 voix pour
Et 5 voix contre
Décide**

- De voter le budget primitif de l'exercice 2021 du budget annexe Lotissement l'Orée du Bois II comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	4.978.593,34 €	6.406.969,17 €
Recettes	4.978.593,34 €	6.406.969,17 €

Point n° 7-1-122

Objet : Vote du budget primitif 2021 – Budget annexe : CŒUR DE VILLE

Rapporteur : Angélique DOS SANTOS

Après avoir entendu les explications données par le rapporteur,

**Le Conseil Municipal
Par 24 voix pour
Et 5 voix contre
Décide**

- De voter le budget primitif de l'exercice 2021 du budget annexe Cœur de ville comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	58.779,47 €	133.127,00 €
Recettes	58.779,47 €	133.127,00 €

Point n° 7-1-123

Objet : Vote du budget primitif 2021 – Budget annexe : Pôle de services

Rapporteur : Virginie CISAMOLO

Après avoir entendu les explications données par le rapporteur,

Le Conseil Municipal

**Par 24 voix pour
Et 5 voix contre
Décide**

- De voter le budget primitif de l'exercice 2021 du budget annexe Pôle de services comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	150.101,76 €	444.544,12 €
Recettes	150.101,76 €	444.544,12 €

Point n° 7-1-124

Objet : Vote du budget primitif 2021 – Budget annexe : ZAC Froidcul - Les jardins de Ségolène

Rapporteur : Sylvain SEDDA

Après avoir entendu les explications données par le rapporteur,

**Le Conseil Municipal
Par 22 voix pour
5 contre
Décide**

- De voter le budget primitif de l'exercice 2021 du budget annexe ZAC Froidcul -Les jardins de Ségolène comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	2.725.272,10 €	1.693.631,70 €
Recettes	2.725.272,10 €	1.693.631,70 €

Point n° 7-1-125

Objet : Vote du budget primitif 2021 – Budget annexe : Pompes funèbres

Rapporteur : Jacqueline COR

Après avoir entendu les explications données par le rapporteur,

Le Conseil Municipal

**Par 24 voix pour
Et 5 voix contre
Décide**

- De voter le budget primitif de l'exercice 2021 du budget annexe Pompes funèbres comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	48.458,52 €	38.156,00 €
Recettes	48.458,52 €	38.156,00 €

Point n° 7-1-126

Objet : Vote du budget primitif 2021 – Budget Bois et Forêts

Rapporteur : Virginie CISAMOLO

Après avoir entendu les explications données par le rapporteur,

**Le Conseil Municipal
Par 24 voix pour
Et 5 voix contre
Décide**

- De voter le budget primitif de l'exercice 2021 du budget Bois et Forêts comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	16.394,15 €	181.647,43 €
Recettes	16.394,15 €	181.647,43 €

Point n° 7-5-127

Objet : Subvention 2021 aux associations sportives de la ville

Rapporteur : Lokmane BENABID

**Le Conseil Municipal
Par 23 voix pour
Et 5 voix contre**

Décide

- D'octroyer les subventions suivantes aux associations sportives de la ville :

Associations sportives	Montant 2021
AGSM	8 130,44 €
JUDO	4 506,91 €
KARATE	3 317,50 €
Football	26 000,00 €
Club Canin	2 408,52 €
Billard	1 060,00 €
Archers	809,74 €
Echecs	601,69 €
Pétanque	1 000,00 €
ULM Vétérans	500,00 €
Tennis	3 400,00 €
Gym Volontaire	400,00 €
PROVISION Boxing Club JOEUF	400,00 €
Provision Championnat de FRANCE	1 000,00 €
Hapkimudo	400,00 €
POM CC	200,00 €
SMIVO	650,00 €
Amicale des Chasseurs	400,00 €
APPMA	450,00 €

Point n° 7-5-128

Objet : Subventions 2021 aux associations culturelles de la ville

Rapporteur : Jonathan RIGGIO

Le Conseil Municipal

Par 21 voix pour

Et 5 voix abstentions

Décide

- D'octroyer les subventions suivantes aux associations culturelles de la ville :

. AFI	400,00 €
. A.S.F	400,00 €
. Assoc. ULM Musique	4 800,00 €
. Loisirs et Détente	2 500,00 €

. Assoc. Engagés Volontaires.....	150,00 €
. Amicale des Anciens Marins.....	180,00 €
. Assoc. Femmes Solidaires.....	700,00 €
. FNACA	400,00 €
. EFIE (entente franco italienne européenne).....	400,00 €
. Assoc. ASCOMEMO.....	460,00 €
. Cercle d'Histoire de Moyeuivre-Grande.....	900,00 €
. Assoc. Anciens combattants de la V.O	60,00 €
. École Du chat de Moselle.....	1 500,00 €
. FNATH	270,00 €
. Assoc. des Amis du Grand Orgue	400,00 €
. Association Les Voix-ci, Les Voix-là.....	500,00 €
. Association Les Gens Heureux	300,00 €

Total 14 320,00 €

Point n° 7-5-129

Objet : participations et subventions diverses – année 2021

Rapporteur : Dominique CARABETTA

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité
Décide**

- D'octroyer une subvention aux associations suivantes :

Amicale du personnel communal	20 000 €
Amicale des sapeurs-pompiers	1 600 €
C.C.A.S	133 000€

Les crédits figurent au budget primitif de l'exercice 2020.

Point n° 1-4-130

Objet : Signature d'une convention financière tripartite relative à la participation aux frais de fonctionnement de la prévention spécialisée à Moyeuivre-Grande.

Rapporteur : Emilie THIBO

Le département de la Moselle étant également financeur des frais de fonctionnement de la prévention spécialisée à Moyeuivre-Grande, il convient de rédiger une nouvelle convention tripartite entre le conseil départemental de la Moselle, le CMSEA et la ville de Moyeuivre-Grande.

**Le Conseil Municipal
Par 24 voix pour
Et 5 abstentions
Décide**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention financière tripartite relative aux frais de fonctionnement, pour un montant de 24 000 € pour l'année 2021 au CMSEA – Equipe de prévention du Secteur Val de l'Orne.
- Cette subvention sera versée en 2 fois, soit en juillet 2021 et en décembre 2021, après présentation par le CMSEA de son rapport annuel d'activités.

Point n° 7-5-131

Objet : subvention exceptionnelle au CMSEA

Rapporteur : Emilie THIBO

Par délibération en date du 08 avril 2021, le Conseil Municipal, dans le cadre de la convention tripartite signée avec le Conseil Départemental de la Moselle, a octroyé au CMSEA une subvention de 24 000 €. Pour permettre au CMSEA de bénéficier de la subvention d'un montant de 24 000 € versé par le Conseil départemental de la Moselle, il est impératif que la Ville verse le même montant.

La Ville de Moyeuvre-Grande met à disposition du Club de Prévention un local situé au 21 rue Foch et pour lequel le club verse un loyer de 1 000 € par trimestre afin de valoriser l'utilisation de cet équipement.

En contrepartie, et afin de ne pas peser sur les actions menées par cet organisme, nous proposons au Conseil Municipal de verser au CMSEA une aide financière d'un montant de 4 000 €.

24 000 € - 4 000 € (loyer) + 4 000 € aide financière = 24 000€ conformément à la convention financière signée en 2020.

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité
Décide**

- D'autoriser Monsieur le Marie à verser l'aide financière de 4 000 € au CMSEA au budget 2021.

Point n° 7-5-132

Objet : programme d'actions 2021 de la politique de la ville de Moyeuvre-Grande

Rapporteur : Virginie CISAMOLO

Le contrat de Ville de Moyeuvre-Grande a pour mission de soutenir les associations travaillant dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle.

Les priorités 2021 sont :

- L'emploi et la vie économique
- La cohésion sociale
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain
- Soutien aux associations de proximité

**Le Conseil Municipal
Par 24 voix pour
Et 5 abstentions
Décide**

- D'autoriser Monsieur le Maire à verser les subventions aux associations partenaires du contrat de ville selon le tableau ci-dessous

PROJET DE BUDGET 2021	
ACTIONS INTERCOMMUNALES 2021	
<u>A.T.A.V.</u>	
Victimes d'infractions pénales	1 000 €
Formation lutte contre les violences faites aux femmes	1 000 €
<u>EMERGENCE</u>	
Service de Médiation sociale de voisinage	1 000 €
<u>TRANS'BOULOT</u>	
Réseau de mise à disposition de véhicules pour les publics en difficulté	3 000 €
	6 000€
ACTIONS LOCALES 2021	
<u>ARELIA</u>	
Chantier d'Insertion : Atelier de Quartier - Froidcul + Quartiers périphériques centre.	90 000 €
<u>C.I.S.P.D.</u> « Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance »	
Actions ponctuelles-Action de prévention de la radicalisation et laïcité et valeurs de la république	200 €
<u>Club de Prévention : CMSEA</u>	
Ateliers jeunes 2020	1 745 €
Action d'accompagnement et de suivi de jeunes de 12 à 21 ans en grande difficulté	1 000€
Chantier Pécule responsabilisation des jeunes	2 000 €
<u>A.S.F. :</u>	
Première sensibilisation à la langue française	300 €
	95 245 €
TOTAL :	101 245 €

Point n° 5-7-133

Objet : Transfert de la compétence des Mobilités

Rapporteur : Franck ROVIERO

La loi du 24 décembre 2019 d'organisation des mobilités (LOM) invite les communautés de communes à se prononcer avant le 31 mars 2021 sur le transfert de la compétence d'organisation de la mobilité, dans les conditions de l'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Il est rappelé qu'une communauté de communes qui décide de devenir une autorité organisatrice de la mobilité (AOM) est compétente pour l'organisation de tous les services énumérés à l'article L. 1231-1-1 du code des transports sur son territoire intercommunal appelé « ressort territorial », la prise de compétence s'effectuant en bloc et n'étant donc pas sécable.

En revanche, une communauté de communes « AOM » est libre de choisir les services qu'elle souhaite mettre en place. Autrement dit, elle n'est pas tenue d'organiser tous les services énumérés par l'article L. 1231-1-1 du code des transports.

Il convient de préciser qu'elle ne peut instaurer un versement mobilité qu'à la condition d'organiser un service de transport régulier, hors transport scolaire.

Par ailleurs, la communauté de communes devra ultérieurement décider de demander le transfert (ou non) des services de transport régulier, scolaire et à la demande jusqu'alors organisés par la région et se retrouvant intégralement exécutés au sein de ressort territorial.

La prise de compétence « mobilité » implique l'obligation pour la communauté de communes, dès lors qu'elle devient effectivement AOM, c'est-à-dire le cas échéant à l'issue de la procédure de transfert, de créer un comité des partenaires, sans condition de délai.

Lors de sa réunion du 09 mars 2021, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle :

- S'est prononcé en faveur du transfert, à la communauté de communes, de la compétence mobilité prévue aux articles L. 1231-1 et L. 1231-1-1 du code des transports et de l'ajout de la compétence au sein des statuts de celle-ci, au titre des compétences facultatives, en ces termes : « *organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code* »

- A autorisé Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération ;

- A chargé Monsieur le Président de notifier la présente délibération aux maires des communes membres, aux fins d'adoption, par les conseils municipaux de ces communes, d'une délibération concordante ;

- A chargé Monsieur le Président, en cas d'accord à la majorité qualifiée des conseils municipaux, de demander à M. le Préfet de prendre l'arrêté de modification des statuts en découlant.

Il est à présent demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce transfert de la compétence « Mobilités » au profit de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal
A l'unanimité
Décide

- D'émettre un avis FAVORABLE au transfert à la Communauté de Communes, de la compétence mobilité prévue aux articles L. 12331-1 et L. 1131-1-1 du code des transports et de l'ajout de la compétence au sein des statuts de celle-ci, au titre des compétences facultatives, en ces termes : « Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code ».

Point n° 1-4-134

Objet : signature d'un protocole transactionnel pour la prise en charge d'un surcoût de frais de fondations pour la construction d'une maison sur une parcelle du lotissement de l'Orée du Bois 2.

Rapporteur : Angélique DOS SANTOS

Considérant l'achat par Monsieur Jean SOMMA et Madame Françoise SOMMA d'un terrain cadastré section 21 n°338/117 (lot n°6) situé dans le lotissement communal de l'Orée du Bois 2,

Considérant que consécutivement à cette acquisition, la société chargée par les Epoux SOMMA d'effectuer une étude géotechnique pour reconnaître les sols de fondation a découvert la présence de remblais dans le sous-sol dudit terrain,

Considérant que cette découverte entraîne la nécessité d'un renforcement des fondations de la maison à construire par l'installation de pieux,

Considérant le montant du surcoût de cette installation, estimé à 31 560 € ttc par un devis de l'entreprise DURMEYER, spécialisée dans ce type de travaux,

Considérant le caractère imprévisible de cette découverte et l'impact du surcoût qu'elle engendre sur le budget construction des époux SOMMA,

Considérant l'accord intervenu entre la commune de Moyeuvre-Grande, vendeur du terrain, et les époux SOMMA pour signer un protocole transactionnel par lequel la commune s'engage à participer à hauteur de 15 780 € (soit 50 % du montant total) à la prise en charge de ce surcoût,

Le Conseil Municipal

**Par 24 voix pour
Décide**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec Monsieur Jean SOMMA et Madame Françoise SOMMA un protocole transactionnel par lequel la commune s'engage à participer à hauteur de 15 780 € (soit 50% du montant total) à la prise en charge de ce surcoût.

La dépense sera inscrite au budget 2021

**Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuivre-Grande, le 08.04.2021
Le Maire
Franck ROVIERO**